

Des mentors pour les profs débutants

Nouveauté de cette rentrée : Joëlle Milquet systématise l'accompagnement par les pairs pour les profs débutants qui décrochent tôt et massivement.

● **Pascale SERRET**

Cette année, comme à chaque rentrée, 4 800 nouveaux enseignants francophones feront leurs premiers pas dans le métier. Si rien ne change, découragés, dépassés par la réalité de leur métier, 35 % d'entre eux rendront leur tablier dans les 5 ans. Dans le secondaire ordinaire, on atteint même 44 % de décrochages précoces. La moitié d'entre eux n'attendent pas la 2^e année pour s'en aller.

En réaction, certaines écoles ont mis en place des pratiques d'accueil et de parrainage de ces jeunes enseignants (lire en page 3). La ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (cdH) veut s'inspirer de cette expertise et faire des profs «référénts» un modèle pour tous.

Applicable dès cette rentrée, obligatoire dès 2016.

1. Pourquoi un tel décrochage ? L'école a changé. La profession aussi. «C'est un métier très exigeant, commence Joëlle Milquet. Les enseignants débutants ont beaucoup de travail puisqu'ils doivent créer leurs cours. Ils sont trop seuls,

«Avec l'enseignant référent, nous nous trouvons face à l'un des nouveaux métiers de l'enseignement.»

trop souvent envoyés dans l'enseignement différencié alors que d'autres pays font appel à des profs chevronnés pour ça. Ils n'ont pas toujours les meilleurs horaires et ils ne sont pas assez bien formés. Pas assez de terrain...» On peut encore évoquer les conditions d'embauche qui privent les jeunes enseignants d'une stabilité minimale, les contraignent à jongler avec des morceaux d'horaires, avec plusieurs écoles. Etc.

2. Encourager, puis obliger Le 17 juillet dernier, le gouvernement de la Fédération a adopté une mesure en première lecture : systématiser l'accompagnement des profs débutants via des «référénts», des accompagnateurs qui seraient là pour soutenir les nouveaux. Une circulaire a déjà été envoyée dans les écoles pour

les inciter à mettre en place ce dispositif, s'il n'est pas encore créé. Le modèle sera obligatoire à la rentrée 2016-2017. Une réforme plus profonde suivra.

3. La boîte à outils Quel modèle rendra-t-on obligatoire ? La ministre préfère mettre à disposition une «boîte à outils» et que chaque école trouve son créneau. Un guide spécifique, rédigé sur base de témoignages de jeunes enseignants et au départ des expériences déjà rodées, sera diffusé largement. Le 30 septembre, à Namur, tous les profs débutants et les enseignants candidats à la fonction de référénts sont invités à une session d'accueil pour une information complète.

4. Le job du référent Le prof référent aura au moins 5 ans d'expérience et ne devra pas hésiter à se former lui-même. «C'est assurément un des nouveaux métiers de l'enseignement», lit-on dans le guide.

Qui propose un panel de conseils concrets, toujours sur base d'expériences collectées, à l'arrivée du nouveau, après ses premiers cours et pendant l'année : favoriser l'écoute, inciter les nouveaux à ne pas rester seuls, préparer (ou donner) des cours en binôme, analyser en équipe les incidents intervenus en classe, apprendre à les anticiper, etc. ■

À SAINT-JOSEPH (CINEY)

Lutter contre le décrochage scolaire des profs

Au sein de l'institut Saint-Joseph de Ciney, les nouveaux professeurs sont encadrés depuis

5 ans par une structure de profs bénévoles.

● Emmanuel HUET

Trop de nouveaux enseignants lâchent prise au cours de leurs 5 premières années d'expérience professionnelle.

À l'institut Saint-Joseph à Ciney, on entame la 5^e année d'accompagnement des nouveaux professeurs. L'expérience est menée par des professeurs sur base volontaire. Au sein de l'école cinacienne, les deux coordinateurs, Christophe Dozin et Cédric Ledent (en photo dans le bandeau), ont imaginé «un système pour les accueillir, garder l'esprit de l'école et faire en sorte que ces nouveaux enseignants se sentent mieux.»

Débarquer dans une école en cours d'année pour pallier à un congé de maladie, de maternité ou pour y prester une poignée de journées comme intérimaire, l'expérience est parfois difficile à aborder. «Les intérimaires doivent chaque fois tout absorber», souligne le directeur Jean-Luc Leveau. «On a ainsi mis au point un système avec le diocèse de Namur pour qu'il y ait une certaine continuité d'un point de

vue administratif et qu'il y ait le même profil pour savoir où trouver les clés, comment régler les problèmes de disciplines...»

Christophe Dozin est professeur en science sociale. Avec son collègue, il a participé à des réunions qui ont permis d'aboutir à la circulaire. Pour lui, cette fonction d'enseignant référent «est appelée à se développer par un accompagnement collectif centré sur le 1^{er} trimestre.»

Au cours de la première rencontre, la prise de contact permet aux enseignants référents de faire visiter l'établissement, de découvrir les ateliers, de rencontrer les collègues. Ensuite, d'autres réunions sont prévues. Elles permettent de se concentrer sur la gestion des classes et de la discipline : «c'est souvent un point de difficulté pour lequel un prof peut décrocher : quand il rencontre des problèmes de rapport avec sa classe.» L'évaluation, les bulletins, l'organisation des conseils de classe constituent le noyau de la seconde rencontre. La troisième aborde la réunion des parents : «c'est un moment de stress pour les enseignants.» ■

QUELQUES NOUVEAUTÉS POUR LA RENTRÉE

15 millions contre le décrochage Spécialisé : pas sans « preuve » Du changement en maternelle

Parmi les décisions urgentes qui peuvent déjà être mises en place dès cette rentrée, dans la perspective du Pacte d'excellence, une mesure «anti-décrochage» a été prise : la ministre Milquet va aider les établissements qui connaissent le plus de difficultés avec une enveloppe de 15 millions (financés en partie par le Fonds social européen) pour mettre en place des projets destinés à prévenir le décrochage scolaire. Les écoles concernées sont celles des provinces de Liège, du Hainaut et de la Région de Bruxelles-Capitale. Les moyens sont renforcés aussi, dans une moindre mesure, pour les écoles des autres bassins. Par ailleurs, le nombre de demi-jours d'absence non justifiée légalement passe de 20 à 9 dans le secondaire. ■

P.S.

La ministre Milquet constate que trop d'enfants sont orientés vers l'enseignement spécialisé. «*On envoie plus facilement des enfants à indice socio-économique faible, ou qui maîtrisent mal le français. Or ces élèves ne présentent pas plus de handicaps que d'autres*», constate-t-elle.

Le décret approuvé en juillet dernier en première lecture prévoit qu'il faudra désormais démontrer qu'on ne peut pas accueillir l'enfant dans l'enseignement ordinaire. Et donc prouver qu'il souffre de véritables troubles de l'apprentissage et qu'il doit bien être aiguillé vers l'enseignement spécialisé. «*C'est une petite révolution*», prévient la ministre. ■

Désormais, pour lutter contre les maintiens non justifiés en maternelle («*dont les effets négatifs ont été démontrés*», rappelle la ministre), le redoublement ne pourra plus exister que pour des motifs exceptionnels et après avis de la direction et du centre PMS. Par ailleurs, l'effort sera concentré sur la détection précoce des troubles de l'apprentissage pour mettre en place un accompagnement spécifique destiné justement à éviter un redoublement.

Enfin, des socles de compétence seront créés en maternelle. Focus sur l'apprentissage de la langue. Selon Milquet, «*l'échec scolaire est en partie lié à un déficit d'acquis entre 3 et 6 ans. De 20 à 30 % d'élèves ne parlent pas français chez eux*». ■

Le grand écart entre écoles

Pourquoi certaines écoles affichent de mauvais résultats et d'autres pas ? La ministre n'a pas une seule réponse. «*Ça peut dépendre de causes très diverses : une personnalité du côté de la direction, une équipe pédagogique, des enseignants malades longtemps et remplacés par des profs successeurs...*» Quoi qu'il en soit, le gouvernement en a décidé ainsi en juillet, on va s'attacher à identifier, tous réseaux confondus, les établissements qui présentent un grand écart significatif par rapport à la moyenne des autres. «*À partir de là, on mettra en place un diagnostic et un plan d'accompagnement des équipes, un pilotage avec un groupe pluridisciplinaire*», explique Joëlle Milquet. ■